

## **Admissions en non-valeur et remises gracieuses**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu la décision n° 2023-134 du 20 novembre 2023 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,*

*Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 décembre 2023, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon se prononce favorablement, à la majorité des suffrages exprimés, sur l'avis défavorable du président relatif à la remise gracieuse de la créance détaillée dans le document joint.

*Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 20*

*Nombre de voix favorables : 15*

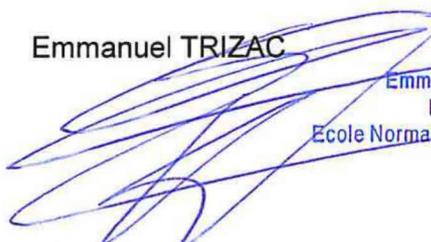
*Nombre de voix défavorables : 5*

*Nombre d'abstentions : 0*

Fait à Lyon, le 14 décembre 2023

Le président de l'ENS de Lyon

Emmanuel TRIZAC

  
Emmanuel TRIZAC  
Président  
Ecole Normale Supérieure de Lyon

**INSTRUCTION DE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE****Conseil d'administration du 14/12/2023**

Avis du comptable sur la demande : DEFAVORABLE

Nom du débiteur	D. P.		
Statut du débiteur	Eleve fonctionnaire stagiaire en rupture d'engagement décennal		
Montant de la créance	Montant initial	4 136.38 €	
	Reste à recouvrer	4 136.38 €	
Objet de la créance	Remboursement traitements perçus scolarité :01/09/2011-31/08/2015-rupture engagement décennal -art 3 arrêté 06/06/14(PJ)-4 136,38euros (62045,76*8/120) -Courrier du 27 Juin 2023		
Motif de la demande de remise gracieuse et proposition ordonnateur	<p><u>Motif de la demande</u> : Problèmes de santé Actuellement au chômage</p> <p><u>Scolarité</u> : Département de biologie de 2011 à 2015</p> <p><u>Situation actuelle</u> : Sans emploi, au chômage</p> <p><u>Instruction du dossier</u> : Notification de rupture le 17/05/2023 Motif : absence de réponse à l'enquête annuelle de suivi de l'engagement décennal Relance le 27/06/2023</p> <p>Absence de réponse Pas de demande de dispense</p> <p>Transmission à la DAF le 25/08/2023 pour émission d'un titre de recettes</p> <p><b>Avis Président : défavorable</b></p>		
Exercice d'origine	2023		
Titre de recette	1406		
Compte de tiers	463		
Observations relatives au recouvrement	10/10/2023	DR	
	11/10/2023	Relance suite à pli avisé non réclamé suite à l'envoi du titre	
	17/10/2023	Demande de remise gracieuse adressé à l'ordonnateur	